

Positionnement de Bretagne Vivante sur la stratégie de développement de la méthanisation en Bretagne

Rappel du contexte

La méthanisation est un procédé biologique naturel. Son utilisation a été mise en œuvre à travers le monde de longue date. En Bretagne, ce principe a été porté dès les années 1980 comme une composante des alternatives au nucléaire afin de contribuer à l'autonomie énergétique de la Bretagne. En 2017, nous ne sommes plus sur cette logique. Ce modèle a évolué. Il est désormais de taille industrielle et est présenté comme un moyen de : gérer les gros volumes d'effluents agricoles (effluents organiques type lisiers), gérer les déchets de l'agro-industrie (refus de fabrication des Industries Agro-Alimentaires, invendus des GMS, rebuts d'abattoirs (panses, etc...)), gérer les boues de STEP et, pour partie, produire de l'énergie. Favorisé par le cadre législatif (loi NOTRe, autorisation unique issue de la loi Macron), il est projeté la construction de 1500 usines de méthanisation en France d'ici 2020 dont plus de 100 en Bretagne.

Cependant, le retour d'expérience que nous avons depuis plusieurs années montre, en France et ailleurs, que la méthanisation s'avère être – en particulier pour les agriculteurs - une cause d'endettement qui augmente la dépendance au modèle intensif voire amène à changer de métier (énergiculteur). La méthanisation incite alors à produire de manière toujours plus intensive pour rentabiliser les installations ; ceci conforte le modèle ultra-productiviste qui génère : pollution des eaux et nuisances diverses pour les populations.

De plus, le subventionnement de l'ensemble de ce système crée des déséquilibres dans les marchés, créé un appel d'air vers des projets peu rentables économiquement, sans véritable intérêt public, mais attire des spéculateurs peu soucieux d'améliorer les méthodes agricoles ou bien de respecter l'environnement (cf. pollutions avérées, incidents, accidents, explosions, etc.)

La méthanisation en phase industrielle apparaît de fait comme une fausse bonne idée.

Rappel de ce qu'est la méthanisation

La méthanisation est un processus de transformation biologique de la matière organique par des bactéries en milieu anaérobie. Cette réaction produit des gaz dont du méthane (CH₄), du dioxyde de carbone (CO₂), du sulfure d'hydrogène (H₂S) et génère des résidus de dégradation : les digestats.

La méthanisation requiert pour son bon déroulé d'utiliser un substrat équilibré riche en chaînes carbonées fermentescibles (pailles, végétaux, sous-produits animaux) et en azote (effluents d'élevages, culture énergétique, CIPAN Culture Intercalaire Piège A Nitrate...).

Plusieurs process de méthanisation existent. Celui choisi majoritairement en France, et notamment en Bretagne, est la méthanisation en continu, 24 heures sur 24, plus de 350 jours par an. Cela induit des apports de matières en (quasi) continu, en volumes importants et demande l'existence d'un gisement de déchets conséquent à disposition. Cette nécessité conduit à mélanger le plus souvent des déchets d'origine agricole, des déchets de l'industrie agroalimentaire, des déchets d'origine domestique, des boues de station d'épuration, etc.

Ce principe conduit donc à encourager l'augmentation de la production de déchets et leur délocalisation.

Les 7 points de vigilance de Bretagne Vivante

- 1) **La méthanisation ne permet pas la réduction à la source de la production de déchets.** Dans l'état actuel du développement de cette technique, si nous ne pouvons pas critiquer le principe naturel de la méthanisation, nous contestons la stratégie de son développement en Bretagne, les moyens techniques mis en œuvre, les effets nocifs induits ainsi que les arguments développés en faveur de cet outil.
- 2) **Il est abusif de présenter la méthanisation comme un moyen de réduire les déchets.** La quantité de déchets n'est pas réduite, elle est simplement transformée. Le principe de la méthanisation ne retire globalement que du carbone (C) et de l'hydrogène (H). Tous les autres éléments présents à l'entrée (phosphore (P), potasse (K), cuivre (Cu), métaux lourds) se retrouvent à la sortie dans les digestats. De plus, l'azote organique, réputé plus stable, se retrouve sous forme ammoniacale potentiellement lessivable. La méthanisation accélère les cycles du carbone et de l'azote.
- 3) **Le carbone transformé en méthane ne retourne pas au sol diminuant en conséquence la source d'humus.** Ce besoin impératif en ressources carbonées des digesteurs peut conduire à exploiter des cultures alimentaires ou destinées à protéger la ressource en eau (CIPAN) et servant en même temps à entretenir les êtres vivants du sol (ex : lombrics).
- 4) **Il est abusif d'assimiler les digestats à un amendement organique performant.** Quelle que soit leur composition, ils sont appauvris en carbone assimilable et s'avèrent déséquilibrés pour le métabolisme des organismes vivants du sol. Or, les données manquent d'un point de vue scientifique, sur les effets à long terme des différents digestats sur les différents types de sols.
- 5) **L'épandage des digestats doit continuer à être soumis à un plan d'épandage.** Les digestats forment des complexes plus ou moins organiques dont la composition varie selon la nature des apports et ils peuvent contenir des organismes pathogènes. Les conditions de leur normalisation en cours posent question et requièrent toute notre vigilance (voir critères définis par l'ANSES*).
- 6) **Il est abusif de présenter la méthanisation comme un moyen de lutter contre le changement climatique : la contrainte d'approvisionnement en continu et en gros volumes des méthaniseurs industriels suppose une aire de collecte conséquente, et donc de nombreux transports par camions très émissifs en CO₂.** Ce point est souvent sous-évalué dans les projets qui se retrouvent en compétition pour l'approvisionnement en ressource carbonée, ce qui permet de douter de leur viabilité à long terme.
- 7) **Quel que soit le type de structure, s'agissant d'usines à gaz potentiellement dangereuses et polluantes, le lieu d'implantation ne doit pas être en zone naturelle, ou proche des habitations.**

La position de Bretagne Vivante

Suivant notre ligne de réflexion qui nous dicte d'économiser la ressource, de réduire la production de déchets et de respecter l'environnement :

- nous sommes opposés au modèle de méthanisation industrielle fonctionnant en continu représentant un modèle gourmand en énergie et en matière organique, apportant une solution médiocre à la question des déchets tout en incitant à en produire plus et générant des déchets organiques à l'intérêt contestable pour la vie des sols. D'un point de vue purement agricole, ce modèle ne permet pas de modifier les pratiques liées à l'industrialisation de l'agriculture ;
- nous sommes enclins à l'étude au cas par cas des projets fonctionnant en discontinu dans la mesure où ils ne remettent pas en cause l'autonomie de l'exploitation et ne transforment pas l'agriculteur en énergiiculteur.
- en termes de choix financiers à faire, les aides publiques substantielles qui accompagnent les projets de méthanisation devraient être orientées vers des systèmes plus vertueux et plus efficaces pour la réduction de la production de déchets et la réduction des gaz à effets de serre.

** ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire alimentation, environnement et travail.*